

# CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

## Annexe 5

RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Situation : Candidat**  
**ayant une expérience professionnelle**  
**dans les deux secteurs de la petite enfance**  
**(accueil collectif et accueil individuel)**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

### Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance

**A compléter par le candidat**

*Joindre les certificats de travail ou justificatifs d'expérience professionnelle  
(durée d'au moins 12 semaines pour l'EP1 et 12 semaines pour EP2).*

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nombre de semaines pour la période : ..... Ou Total en heures : .....

### Attestation d'expérience(s) professionnelle(s)

*Joindre les certificats de travail et les justificatifs de salaire à ce document*

- durée d'au moins 12 semaines pour l'EP1

\* Si expérience professionnelle en tant qu'assistant(e) maternel(le) agréé(e) : joindre la copie de l'agrément.

\* Si expérience professionnelle dans un service à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans : joindre la copie de l'agrément de l'organisme précisant son agrément pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 6 ans.

- durée d'au moins 12 semaines pour EP2

Cadre réservé au <b>CONTRÔLE DE CONFORMITE</b> (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1		
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP2		
Justificatifs agrément Assistant maternel ou service de garde à domicile		

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**DATE LIMITE DE RETOUR LE 19 AVRIL 2019 PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).**

**Joindre les justificatifs (voir modèle à la disposition des candidats)**